



EB-2017-0344

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE
F&W Property Management (Kitchener) Limited
Requête pour l'obtention d'un permis de compteurs divisionnaires

La requête

F&W Property Management (Kitchener) Limited a déposé une requête le 24 janvier 2018 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi) afin d'obtenir un permis de compteur divisionnaire. L'attribution de ce permis permettrait au demandeur de fournir des services de compteur divisionnaire en Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de la partie non confidentielle de la requête et des documents connexes, rendez-vous à la page du site Web de la CEO et entrez le numéro de dossier EB-2017-0344 dans la case « Faites une recherche de documents réglementaires concernant un dossier ». Un exemplaire peut être aussi consulté aux bureaux de la CEO et de F&W Property Management (Kitchener) Limited aux adresses indiquées plus bas.

Comment participer

Les personnes intéressées peuvent participer à l'audience de la requête par la Commission en suivant les étapes décrites dans le présent avis.

Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette requête lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est

nécessaire, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer la raison. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à F&W Property Management (Kitchener) Limited d'ici le **12 mars 2018**.

Demandes de renseignements

Si vous désirez obtenir des renseignements du requérant, en plus des documents relatifs à la requête déposée auprès de la CEO (les « pièces déposées ») et qui sont relatifs à l'audience, vous devez déposer une demande de renseignements par écrit auprès de la CEO et en faire parvenir un exemplaire au requérant au plus tard le **22 mars 2018**. Assurez-vous de mentionner la page ou l'élément en question des pièces déposées avec chaque demande de renseignements.

Le requérant doit déposer auprès de la CEO des réponses complètes aux demandes de renseignements et les présenter à toutes les parties, au plus tard le **5 avril 2018**.

Observations écrites

Vous pouvez exprimer votre point de vue concernant la requête en déposant des observations écrites auprès de la CEO. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à F&W Property Management (Kitchener) Limited d'ici le **19 avril 2018**.

Si F&W Property Management (Kitchener) Limited entend répondre aux observations, ses réponses écrites doivent être déposées auprès de la Commission et de toute autre partie qui a présenté des observations écrites d'ici le **3 mai 2018**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie qu'elles seront disponibles pour consultation à ses bureaux et qu'elles seront publiées sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO en supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales), soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne, avant de verser les observations écrites au dossier public. Toutefois, le nom de ce citoyen et le contenu de ses observations écrites feront partie du dossier public.

Comme il a été mentionné ailleurs dans cet avis, vous devez fournir au requérant une copie intégrale de vos observations écrites (comprenant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations).

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent indiquer le numéro de dossier **EB-2017-0344** et indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au demandeur. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et elles doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

De plus amples renseignements?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez consulter le site à www.oeb.ca/fr/participez. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Case postale 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts : <http://www.pes.oeb.ca/eservice/>.
Courriel : boardsec@oeb.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télécopieur : 416 440-7656

Requérante :

F&W Property Management (Kitchener)
Limited
1487, rue Ottawa Sud
Kitchener (Ontario) N2G 3W7
À l'attention de
Mme Laurie Brown
Courriel : laurieb193@gmail.com
Tél. : +1 519 897-1954
Télééc. : +1 519 749-0189

FAIT à Toronto, le 22 février 2018

COMMISSION DE L'ENERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli,
Secrétaire de la Commission